

Info lutttes n° 18

A toutes nos organisations CGT de Seine-Maritime 25 juillet 2017

Ils ne nous feront pas taire **SOLIDARITÉ !** face à l'offensive d'intimidation



Mardi 18 juillet, Mickaël était convoqué au TGI du Havre. Son crime ? Avoir revendiqué, avec ses collègues, avec l'intersyndicale CGT et FO des Territoriaux du Havre, 270 € de prime mensuelle (régime indemnitaire). Somme calculée pour compenser la perte salariale des 10 dernières années.

Malgré la période difficile, des militants CGT ont répondu à l'appel de l'Union Départementale CGT de Seine-Maritime, avec la Fédération des services publics, de l'Union Locale du Havre et du

syndicat des Territoriaux : au total, plus de 150 militants représentant 10 UL, 2 FD et 43 (*) syndicats et structures.

Cette solidarité et la plaidoirie de l'avocat ont permis d'écartier le pire, en particulier tout ce qui aurait jeté Mickaël au chômage.

Mais la peine prononcée est lourde :

9 mois de prison avec sursis, 15 400 € de dommages à rembourser. Cette peine, prononcée dans la ville du 1^{er} Ministre, vise la CGT bien au-delà de Mickaël.



Certains en haut lieu s'inquiètent - et l'ont d'ailleurs dit dans le Tribunal - de la mobilisation en préparation contre la loi travail XXL. **Notre devoir : lever les 15 400 € en solidarité, pour que Mickaël ne se voit pas demander un centime pour une action syndicale collective.**

Le Secrétaire Général de l'UD 76, Pascal Morel l'a annoncé le 18 juin : nous lançons immédiatement un appel à la solidarité financière pour payer les 15 400 €.

Envoyer votre participation à l'ordre de l'UD CGT 76, 26, avenue Jean-Rondeaux 76108 ROUEN cedex, avec précisé au dos « solidarité Mickaël ».

Nous rendrons compte dans l'info lutttes des versements des syndicats qui nous parviennent (**actuellement 1 510 €**). Le Bureau de l'UD du 24 juillet a décidé un premier versement de 500 €

Rendez-vous le 31 août au Trait à l'assemblée de rentrée de l'UD

Préparons partout la grève le 12 septembre.

(*) Renault Cléon – Boréalys – Idefhi – finances publiques – Sidel – Cheminots le Havre – Renault Sandouville – SPB – FAPT – EDF centrale – GDF – Dresser – Tx de Pantin, Montreuil, Tréport, le Havre, Fécamp, Harfleur, Grand-Couronne – CSD – Dockers le Havre – Grand Port Maritime Le Havre – Safran – Aircelle – Ponticelli – Gévelot – Exon – Albéa – PTAS – EHPAD St Jean et Le Havre – Cofely Le Havre – Conseil Départemental 76 – CPAM Rouen – Carsat Ndie – Alcéane – Action Sociale – Retraités Equipement - CIC Rouen – Hospitaliers le Havre, Dieppe et Rouen – Traiteurs de Paris à Fécamp – Simply Market + FO Territoriaux du Havre



Le Secrétaire général
01 55 82 83 06
cabs@cgt.fr

Mickaël LINDIVAT
du Syndicat CGT des Territoriaux
du Havre

cgt.territoriaux@ville-lehavre.fr

Montreuil, le 17 juillet 2017

Cher Mickaël, chers (es) Camarades,

Je tiens par ce courrier à t'apporter tout mon soutien face à la répression syndicale dont tu fais l'objet et qui fait qu'aujourd'hui, tu te retrouves traduit devant le tribunal. Cette attaque contre un militant CGT vient s'ajouter aux dizaines d'autres que nous connaissons à travers tout le pays. C'est insupportable et c'est inadmissible.

Les pratiques mises en œuvre par les directions d'entreprises, les collectivités territoriales ou l'Etat ne sont pas nouvelles. Faute de convaincre sur leur stratégie, refusant de répondre favorablement aux revendications sociales, elles choisissent la méthode forte de la répression et des discriminations. Ces pratiques répressives ont été amplifiées ces derniers mois, comme en attestent les faits recensés lors de la bataille contre la loi travail en 2016. Licenciements et sanctions arbitraires, remises en cause du droit de grève se sont conjugués avec des violences et des arrestations lors des différentes mobilisations que nous avons connues. Tu as toi-même fait l'objet d'une garde à vue de 24 heures. Je me souviens que l'an dernier, pendant je participais à une Assemblée générale à l'UL, trois de nos camarades dockers étaient emmenés manu militari par la police pour une garde à vue à Paris.

Plus globalement, tous ceux qui se plaignent de la faiblesse du syndicalisme dans notre pays n'ont cessé de remettre en cause les moyens qui lui sont attribués. C'est le cas au niveau national comme dans les collectivités territoriales avec, par exemple, la remise en cause de la place et de l'avenir des bourses du travail dans de nombreux départements et localités.

Un rapport de Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) qui a été voté à l'unanimité la semaine dernière met en avant cette répression, ces sanctions, ces discriminations contre les militants syndicaux. Il est temps de passer de la parole aux actes. C'est pourquoi nous continuons de demander avec insistance une loi d'amnistie pour tous celles et ceux qui sont victimes de l'arbitraire patronal et gouvernemental.

Nous avons fait de cette bataille pour les libertés et la reconnaissance du fait syndical un des axes majeurs de notre démarche, comme le résume notre slogan « Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales », car on ne peut en effet dissocier progrès social et action syndicale. C'est ce qui a toujours marqué l'histoire sociale de notre pays. C'est qui nous motivera de nouveau pour être massivement dans l'action, le 12 septembre prochain contre la casse des droits collectifs et des statuts.

Je veux associer dans ce courrier, Laurent, David et Éric, eux aussi convoqués devant les tribunaux dans les prochaines semaines et pour les mêmes motifs.

Tu peux, vous pouvez compter sur mon soutien et celui de toute la CGT dans ce difficile mais ô combien essentiel combat pour que les libertés et le droit syndical soient respectés partout dans ce pays, quelles que soient les entreprises ou les territoires.

Très fraternellement,

Philippe MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT

La grève des ambulanciers du SMUR de Rouen



Info Luttes : D'où est parti le conflit ?

François His : La Direction du CHU a annoncé en mai, vouloir supprimer 6 postes de chauffeurs sur 30. Cela pourrait se traduire par la suppression d'une équipe. Cela fait partie de la suppression des 80 postes temps plein au CHU. Nous avons déjà perdu 6 postes en 5 ans, et pourtant le DRH, dans ses derniers propos, parle même de descendre à seulement 18 postes de chauffeurs !

Toute cette dégradation risque de rallonger les temps d'intervention sur les 2/3 de la Seine Maritime que nous couvrons, il y aurait baisse de la qualité des prises en charge.

Les chauffeurs sont unis pour dire : Aucune suppression de poste.

I.L : Comment s'organise la mobilisation ?

F.H : Chaque semaine, il y a dépôt d'un préavis de grève (CGT, FO, Solidaires, CFTC, CFDT) sur le jeudi, ce qui oblige la Direction à nous recevoir. **A chaque fois, nous sommes 100% en grève.** La Direction fait des assignations.

Chaque jeudi de grève, nous organisons un repas de solidarité qui réunit toute l'équipe, avec des médecins, avec tous les syndicats. Notre lutte est médiatisée (Paris Normandie, journal du Pays de Bray, Actu 76, France Bleue, France 3...). La pétition a déjà recueilli 1 332 signatures en ligne (accessible sur change.org en tapant samu76) et 775 sur la pétition en ligne.

Des contacts sont en cours envers les élus pour obtenir leur intervention.

Si la Direction continue d'ignorer les revendications, en septembre, nous prendrons des mesures pour hausser le ton.

La parole à Bruno Prépoleski



Dans votre branche, comment la CGT, avec d'autres, a imposé un recul à la déréglementation que vos patrons demandaient, à l'occasion des ordonnances ?

BP : La Présidente de l'UFE (Union Française de l'Energie) avait écrit à Macron pour qu'une ordonnance spécifique concerne les électriciens et gaziers, et casse le statut des Industries électrique et gazières (IEG) du personnel.

Casser le statut c'est remettre en cause le contrat de travail, les activités sociales, le régime de retraite... Casser le statut c'est créer des inégalités entre les salariés dans les différentes entreprises, les employeurs envisageaient de négocier des conventions par entreprises. La branche regroupe 170 entreprises, il y aurait 170 situations différentes.

De plus pour casser le statut des personnels il faut que les députés le votent, cela passe obligatoirement à l'assemblée, c'est une loi.

Les employeurs ont envoyé une lettre aux fédérations sur leur intention, les fédérations (FO, CGC, UNSA, CGT), se sont rencontrées, elles ont décidées d'écrire à Macron, et aux employeurs. La CFDT a refusé de participer à l'intersyndicale.

Les fédérations CGT, UNSA, CFE CGC et FO ont appelé à la grève et à faire journée morte dans les entreprises le 22 juin.

Ensuite les syndicats, surtout la CGT, ont enclenché des préparatifs partout pour la grève le 22 juin, avec réunions du personnel, tracts, et informations. Dans le même temps les fédés ont été reçues au Ministère. Finalement devant la montée en puissance pour la grève, le Patronat a écrit pour dire : « On ne demande rien », et le Premier Ministre a écrit aux fédérations pour dire : « Nous ne remettons pas en cause le statut ».

- Quelle était la position des différents syndicats ?

BP : L'intersyndicale (CGT, FO, UNSA, CGC) avait lancé un appel commun pour la grève le 22 juin. Il n'y a que la CFDT qui avait fait un appel distinct, du bout des lèvres, à 2 heures.

- En quoi l'étape de la grève le 12 septembre est importante, comment la préparer ?

BP : Nous avons eu cette première étape qui a imposé un recul par rapport à notre statut. Le 12 septembre, c'est contre la loi Travail, donc tout le monde est concerné, et particulièrement les salariés des IEG. Philippe Martinez et Sébastien Menesplier, notre nouveau secrétaire fédéral, ont été reçus par le Président d'EDF : Jean Bernard Lévy a précisé que EDF passerait en Délégation Unique du Personnel. Pas besoin de faire de dessin sur l'attaque contre les droits syndicaux que cela représente. Les CHSCT sauteraient comme pour tout le monde. Ce serait des moyens syndicaux en moins : Actuellement il y a 33 permanents sur le temps fédéral qui sont mis à disposition de la confédération.

En plus de la loi travail, nous avons le 4^{ème} paquet Energie-Climat européen. C'est une remise en cause du modèle électrique et gazier en France. Ce serait la fin du RTE (réseau unique) la fin du tarif régulé par l'Etat, et la fin de l'égalité de traitement pour les usagers.

En gros l'utilisateur au fin fond de la Creuse paiera plus cher que celui domicilié à côté des lieux de production.

Alors nous avons établi le calendrier des préparatifs :

✓ Le 28 août, pour toute la région nous tenons une AG de rentrée, qui armera contre le 4^{ème} pack. Et ensuite il faudra se démultiplier sur le terrain.

✓ Le 31 août, nous nous inscrivons dans l'AG de rentrée de l'UD 76. Pour Rouen, les camarades viennent à 6.

✓ Le 1^{er} septembre, c'est l'AG de tous les syndicats FNME Normands (soit 14 syndicats représentant environ 4000 syndiqués). Après c'est le déploiement sur le terrain pour préparer la grève le 12 septembre.

La Fédération Mines Energie appelle à la grève et propose dans les Assemblées du personnel de discuter de la reconduction. Car nous savons que ce ne sera pas une seule journée qui les fera plier.



La parole à Virginie Demiselle, DS Groupe CGT MACIF

Info Luites : A la MACIF, quelles sont les volontés patronales auxquelles les salariés avec la CGT sont confrontés ?

VD : Nos dirigeants ont décidé la casse de notre statut social en entamant une négociation voilà presque un an d'un socle commun aux 10 000 salariés du Groupe MACIF. Le Groupe c'est l'UES MACIF (historique) et des filiales rattachées à 3 conventions collectives différentes.

Sous des prétextes économiques dont ils refusent de nous apporter la preuve, les dirigeants du Groupe veulent imposer une augmentation du temps de travail pour les 8000 salariés de la MACIF « historique », sans augmenter les salaires, avec tous les dangers que cela représente en terme d'emplois au vu des nouvelles technologies dont le digital et le faire faire. Pour mémoire la MACIF avait profité des aides colossales lors des loi Aubry pour réduire le temps de travail à 31h30, augmenter la productivité sans embauches compensatoire et gelé les salaires pendant 3 ans. Si les luites menées depuis le début des négociations ont déjà permises d'obtenir 2000^e d'augmentation annuelle, la luitte pour nos emplois à court terme reste prioritaire.

Au-delà de l'augmentation du temps de travail, qu'y a-t-il dans ce projet de socle commun ?

✓ Une organisation du temps de travail à la main du patron, incluant une possible annualisation s'il l'estime nécessaire, la remise en cause des 2 jours consécutifs de repos, l'allongement des amplitudes horaires et de la journée de travail et le report à 22 heures le travail de nuit !

✓ Un maximum de 2 ans pour les salariés à temps partiels, contraints de renégocier tous les 2 ans leur contrat !

✓ Une rémunération à la main du patron avec l'instauration complète du salaire au mérite, dépendant de l'évaluation individuelle annuelle des performances et compétences avec validation par une revue RH composée de « managers » et DRH sans aucune présence des IRP ni du salarié concerné – même principe pour l'évolution de carrière !

✓ Suppression de ce qu'il restait de la prime d'expériences et des garanties d'augmentations de salaire en fonction de l'ancienneté

✓ Baisse des minima de niveau allant jusque – 16% de telle sorte qu'il faudra pour les nouveaux embauchés se vendre tous les ans lors des entretiens annuels pour espérer avoir une augmentation de salaire (garantie aujourd'hui).

✓ Suppression de quasi toutes primes de sujétion et baisse des primes de vacances et 13^e mois

Le retour à la seule convention collective pour la grande majorité des salariés avec une philosophie qui sous-tend tout le projet qui nous est présenté : La main mise du patron sur les salariés pris individuellement dans le lien de subordination envers l'employeur !

Parce que la création de richesse doit revenir aussi à ceux qui la créent, les salariés, parce qu'une entreprise de l'économie sociale doit être exemplaire dans l'alternative sociale face au libéralisme, la CGT MACIF revendique un statut pour les 10 000 salariés du Groupe avec entre autres :

.../...

- ✓ la réduction du temps de travail pour les salariés des filiales à 31h30 et 28h pour les salariés des plateformes téléphoniques, dont la pénibilité du travail est reconnu par tous !
- ✓ Une rémunération prenant en compte la qualification et l'expérience garantissant une grille de salaire tout au long de la carrière
- ✓ Des droits supplémentaires pour les salariés investis dans des mandats associatifs et électifs.

I.L : Peut-on faire des liens avec la loi travail XXL de Macron ? Comment aborder le 12 septembre ?

VD : Imaginons dans ce contexte de négociations, l'inversion des normes, nous n'aurions plus aucune garantie collective liée aux conventions collectives ni même au code du travail : une aubaine pour le patronat !

Dans leur projet tout est fait pour contourner les Organisations syndicales, voire de s'en débarrasser. Depuis janvier, nous sommes en pleine restructuration dans la boîte, les nouveaux territoires des IRPS sont géographiquement immenses : nous sommes passés de 11 CE à 5 regroupant plus de 20 départements pour certains.

La direction en a déjà profité pour diviser par deux les droits syndicaux alors imaginer une fusion des IRP reviendrait ni plus ni moins à ne

plus pouvoir aller débattre, discuter et réellement représenter les salariés.

Ajoutez à cela la mise en place du Lean management où l'employeur prétend recueillir en direct l'avis des salariés, et sa possibilité d'organiser un référendum si aucune OS ne veut signer ses projets, les salariés perdront tous droits collectifs et retrouveront pieds et poings liés au patron ! C'est un renforcement sans précédent du lien de subordination, un retour en arrière de plus d'un siècle !

Alors oui, les liens entre nos revendications et la loi Macron sont évident, et nous appelons à une grande mobilisation le 12 septembre avec un grand rassemblement à NIORT, siège de la MACIF ! Pour le préparer : Un travail d'information important par voie de tract, de journées d'études pour les élus et des AG partout où c'est possible. Et puis comme l'été est aussi un moment pour jouer, nous concoctons un cahier de jeux avec des quiz, des mots croisés en direction des salariés sur les 2 sujets que sont notre statut social et la loi Macron !

Et pour la Seine Maritime, nous appelons les salariés MACIF, comme tous les salariés à participer aux manifestations interpro et une délégation se rendra à Niort pour notre rassemblement !

IMPORTANT

La maison CGT déménage dès la fin août dans ses nouveaux locaux.

Merci de bien vouloir prendre note que l'union départementale sera située au **189, rue Albert Dupuis, 76000 Rouen** et que l'union locale de Rouen sera située au **187, rue Albert Dupuis, 76000 Rouen.**